



**Doc. 16426**

16 juin 2026

## « Safari de Sarajevo » : la nécessité de lutter contre l'impunité des crimes de guerre transnationaux

### Proposition de résolution

déposée par Mme Sabina ČUDIĆ et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Les allégations désignées sous le nom de «safari de Sarajevo» reposent sur des affirmations étayées selon lesquelles, pendant la période du siège de Sarajevo (1992-1995), des ressortissants étrangers auraient rémunéré des membres des structures militaires serbes de Bosnie en échange d'un accès à certaines positions de tireurs embusqués, qui auraient servi à cibler des civils de la ville assiégée. Ces allégations ont de nouveau suscité l'intérêt du public à la suite de la diffusion, en 2022, du documentaire *Sarajevo Safari*, réalisé par Miran Zupanič, mais il ressort des archives médiatiques que la pratique de ce «tourisme de snipers» avait déjà été rapportée dans la presse italienne et régionale dès 1995.

Le parquet de Bosnie-Herzégovine a ouvert une procédure en 2022 à la suite d'une plainte déposée au pénal par celle qui était alors maire de Sarajevo, Benjamina Karić. L'affaire concernerait des auteurs non identifiés et des complices présumés qui auraient un lien avec des meurtres de civils commis pendant le siège.

En novembre 2025, le parquet de Milan a ouvert une enquête concernant des ressortissants italiens soupçonnés d'avoir participé à des activités de «snipers du week-end» pendant le siège. Selon les médias, cette enquête porte sur des allégations de meurtres aggravés commis dans des circonstances particulièrement cruelles et pour des motifs abjects.

L'examen de cette question par l'Assemblée parlementaire revêtirait une importance particulière au vu de son lien direct avec certains des domaines relevant de la compétence du Conseil de l'Europe: la protection des droits humains; l'établissement des responsabilités pour les violations graves du droit international humanitaire; la promotion et la facilitation de la coopération judiciaire transfrontalière entre les États membres; et la lutte contre l'impunité. Cette affaire soulève en outre des considérations d'une portée plus large en ce qui concerne la participation transnationale à des atrocités, les obligations qui incombent aux institutions étatiques dans la conduite d'enquêtes sur des crimes historiques, ainsi que la protection de la dignité des victimes et de la mémoire historique en Europe.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

ĆUDIĆ Sabina, Bosnie-Herzégovine, ADLE  
AKALIN Mehmet, Türkiye, ADLE  
BEGIC Denis, Suède, SOC  
BERGONZI Régis, Monaco, ADLE  
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE  
BRICO Christophe, Monaco, PPE/DC  
BULAI Iulian, Roumanie, ADLE  
CAMAJ Nikolla, Monténégro, ADLE  
DALLE Benjamin, Belgique, PPE/DC  
FASSINO Piero, Italie, SOC  
FAXE Sascha, Danemark, SOC  
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE  
GERMAN Michael, Royaume-Uni, ADLE  
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC  
IKIĆ BANIČEK Kristina, Croatie, SOC  
JOSWIG Julian, Allemagne, SOC  
KARAMEHIĆ-ABAZOVIĆ Mia, Bosnie-Herzégovine, ADLE  
KERN Claude, France, ADLE  
KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA Bisera, Macédoine du Nord, SOC  
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE  
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE  
LUARASI Iris, Albanie, SOC  
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE  
MAGAZINOVIĆ Saša, Bosnie-Herzégovine, SOC  
MOLINA Fabian, Suisse, SOC  
MOSHENETS Olena, Ukraine, ADLE  
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE  
PLAVÁKOVÁ Lucia, République slovaque, ADLE  
PULJAK Marijana, Croatie, ADLE  
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC  
TALI Kadri, Estonie, ADLE  
TANGUY Liliana, France, ADLE  
VASYLENKO Lesia, Ukraine, ADLE  
VELA Susanna, Andorre, SOC  
VOGELS Rian, Pays-Bas, ADLE  
VONTA Tamara, Slovénie, ADLE  
WIECHEL Markus, Suède, CEPA

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
CEPA: Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts